



**INSTITUT DE FORMATIONS PARAMEDICALES
DES HOSPICES CIVILS DE BEAUNE**

AVENUE GUIGONE DE SALINS. B.P. 40104. 21203 BEAUNE CEDEX. TELEPHONE 03 80 24 44 49. FAX 03 80 24 45 83. Courriel : lst.sec.ifs@ch-beaune.fr

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026
DOSSIER D'INSCRIPTION
ÉTUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS DE
1^{ère} ANNÉE

PRE-RENTREE OBLIGATOIRE LE
28 AOUT 2025 À 9H00
RENTREE LE
LUNDI 1ER SEPTEMBRE 2025 À 8H30

ATTENTION !

Toutes les pièces demandées dans ce dossier devront parvenir au secrétariat de
l'IFP de Beaune :

Soit envoi par La Poste, soit dépôt dans la boîte à lettres extérieure de l'IFFP

- Au 18 juillet 2025 à douze heures (heure de Paris), pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 2 juin 2025 et le 10 juillet 2025 inclus
- Au 22 août 2025 à douze heures (heure de Paris), pour les candidats ayant accepté, définitivement ou non, une proposition d'admission entre le 11 juillet 2025 et le 17 août 2025 inclus.
- Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 18 août 2025, l'inscription administrative se fait dans les plus brefs délais après l'acceptation.

A défaut de réception de tous les documents demandés dans les délais requis, vous serez considéré(e) comme ayant renoncé à votre place, qui sera alors attribuée à un autre candidat.

L'admission sera conditionnée aux présentations, au plus tard le 1^{er} jour de la rentrée, des diplômes et bulletins scolaires avec les appréciations pour les candidats qui ont saisi eux-mêmes leurs notes sur PARCOURSUP, **sous peine de se voir refuser l'entrée en formation.**

Pour les candidats étrangers, l'admission sera conditionnée aux présentations, au plus tard le 1^{er} jour de la rentrée, des documents administratifs obligatoires figurant sur le tableau récapitulatif de pièces à fournir, **sous peine de se voir refuser l'entrée en formation.**

DEMARCHE OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ETUDIANTS :

INSCRIPTION A L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE EUROPE

Tous les étudiants en formation initiale et en formation continue devront s'inscrire en ligne à l'Université de Bourgogne Europe :

[ube.fr/formation/je m'inscris](http://ube.fr/formation/je%20m%20inscris)

La plateforme d'inscription est ouverte du **15 juillet au 30 septembre 2025.**

Une carte d'étudiant sera remise aux apprenants dès le courant septembre.

SOMMAIRE

Dossier médical	Page 1
Frais de formation	Page 3
Aides financières	Page 4
Couverture sociale et assurance	Page 5
Restauration et hébergement	Page 6
Modalités et formulaire et d'octroi de dispenses d'unités d'enseignement	Page 7
Tableau récapitulatif des pièces à fournir	Page 9
Fiche de renseignements année de formation 2025-2026	Page 10
Attestation pour étudiants entrants via Parcoursup	Page 13
Procédure pour demande de bourse	Page 14

DOSSIER MEDICAL

L'admission définitive à l'institut de formation en soins infirmiers est subordonnée à la production au plus tard le 01/09/2025, du **dossier médical complet**, comprenant :

- ✓ **Un certificat médical d'aptitude établi par un médecin agréé de l'ARS** attestant que « *vous ne présentez pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'infirmier* »

(liste disponible sur le site de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/medecins-agrees-12>),

- ✓ **Un certificat médical, établi par votre médecin traitant, comportant les dates de vaccinations suivantes (conformément à la réglementation en vigueur) : (cf document joint)**

- Diphtérie
- Tétanos
- Poliomyélite
- Hépatite B
- Tuberstest de moins de 6 mois

- ✓ **Une SEROLOGIE prouvant votre IMMUNISATION contre l'HEPATITE B :**

OBLIGATOIRE pour l'entrée en formation et la mise en stage.

Conformément à l'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique, vous devez présenter les résultats biologiques attestant la présence d'Anticorps anti-Hbs aux taux efficaces.

Aucune dérogation n'est possible à l'obligation vaccinale pour les étudiants souhaitant s'engager dans des formations médicales, pharmaceutiques et paramédicales.

Il est impératif de vérifier vos vaccinations et/ou de les faire réaliser dès maintenant.

Pour information, le décret de 13 mai 2023 relatif à la suspension de l'obligation de vaccination contre la covid-19 des professionnels et étudiants, stipule dans l'art.1 « l'obligation vaccinale contre la covid-19 prévue par l'article 12 de la loi du 5 août 2021 susvisée est suspendue »

**Tout dossier médical incomplet le 01/09/2025
remettra en cause la formation de l'étudiant**

Le dossier médical complet doit être transmis dans une enveloppe cachetée en indiquant :

DOSSIER MÉDICAL DE : NOM – Prénom – Date de naissance – Adresse – Téléphone

INSTITUT DE FORMATIONS PARAMEDICALES DES HOSPICES CIVILS DE BEAUNE

AVENUE GUIGONE DE SAUNS. B.P. 40104. 21203 BEAUNE CEDEX. TELEPHONE 03 80 24 44 49. FAX 03 80 24 45 83. Courriel : Ist.sec.ifsj@ch-beaune.fr

Je, soussignée, Docteur :

Certifie que Mme, M. :

Né(e) le :

A subi les vaccinations suivantes :

✓ **DTPC :**

➤ Dernier rappel :

Produit utilisé :

✓ **HEPATITE B :**

➤ 1^{ère} injection :

➤ 2^{ème} injection :

➤ 3^{ème} injection :

➤ 4^{ème} injection :

➤ 5^{ème} injection :

➤ 6^{ème} injection :

✓ **Dosage sérologique (obligatoire) :**

➤ Ac anti-HBS le :

Valeur (UI) :

➤ Antigène HBs le :

Valeur (UI) :

✓ **Tuber test (moins de 3 mois) :**

➤ Date de réalisation :

Valeur(mm) :

Date :

Cachet et signature du médecin

FRAIS DE FORMATION

1/ La Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Vous devez obligatoirement vous acquitter de la CVEC afin de nous fournir une attestation d'acquiescement de la CVEC.

Cette démarche est obligatoire car c'est un préalable à l'inscription et l'attestation n'est valable que pour une année universitaire.

Vous devez vous connecter sur le site de la CVEC pour plus d'informations et pour faire la démarche :

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Les demandeurs d'emplois inscrits à France Travail et les étudiants en promotion professionnelle ne sont pas concernés par la CVEC : aucune démarche à faire.

2/ Les droits d'inscription

Ils sont identiques à ceux de l'enseignement supérieur et sont exigibles à chaque nouvelle inscription. Ils sont valables pour une année universitaire. (pour l'année 2025/2026 : 178 €). En cas de désistement, l'argent encaissé reste acquis à l'institut.

CAS PARTICULIERS

1/ Les étudiants en promotion professionnelle, ou salarié d'un établissement public ou privé, ou en autofinancement

Le coût de la formation est pris en charge par l'employeur ou vous autofinancez votre formation : **8 500 Euros TTC par an.**

2/ Les étudiants boursiers

Les droits d'inscription de 178 € seront remboursés aux étudiants boursiers après avis de la commission des bourses et sur justificatif.

Les étudiants qui obtiendront une bourse du Conseil Régional, dans le cadre de leurs études, seront également exonérés de la CVEC et pourront en demander le remboursement au CROUS.

AIDES FINANCIERES

Les possibilités d'aides financières sont les suivantes :

✓ **BOURSES** (VOIR PROCEDURE EN FIN DE DOSSIER)

Les bourses sont attribuées par la Région Bourgogne-Franche-Comté. La période de dépôt des demandes de bourses est ouverte **du 26 mai 2025 au 17 octobre 2025.**

La procédure de demande de bourse, effectuée par les étudiants, est dématérialisée :
<https://www.bourgognefranche-comte.fr/demande-de-bourse-sanitaire-et-sociale>

Les pièces justificatives seront à déposer informatiquement lors de votre demande en ligne.

✓ **FRANCE TRAVAIL**

Les étudiants demandeurs d'emploi sont invités à se rapprocher de leur conseiller dans les plus brefs délais.

✓ **AIDES POSSIBLES**

- Aide accordée par certains organismes
- Mission locale
- Prêts étudiants
- Autres

COUVERTURE SOCIALE ET ASSURANCE

✓ SECURITE SOCIALE

Les nouveaux étudiants **restent rattachés à l'organisme qui gère auparavant leur couverture maladie.**
Il n'y a plus de sécurité sociale étudiante.

✓ MUTUELLE

L'adhésion à une mutuelle est facultative mais recommandée.

RESTAURATION ET HEBERGEMENT

✓ CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (CROUS) ET RESTAURATION

Les étudiants bénéficient du tarif CROUS pour déjeuner au self des Hospices Civils de Beaune (tarif indicatif 2024-2025 : **3.80€**).

Les étudiants boursiers peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel à **1.50€**.

✓ HEBERGEMENT

L'institut de formation en soins infirmiers de Beaune ne possède pas d'internat.

Il existe de nombreuses offres de location, notamment :

- Résidence étudiante Les Blanches Fleurs ☎ 03.80.68.42.05
- Foyer des Jeunes Travailleurs ☎ 03 80 24 88 00
- Annonces de particuliers affichées à l'institut

INFORMATIONS PRATIQUES

✓ DISPOSITIONS MATÉRIELLES

Un ordinateur personnel et une connexion à distance sont **recommandés** (possibilité de cours et d'évaluations à distance).

Les stages organisés et planifiés par l'IFSI. Ils peuvent se situer jusqu'à **60 km autour de Beaune**. Vous devez donc être en mesure de **vous rendre sur l'ensemble des structures d'accueil en stage**.

MODALITES D'OCTROI DE DISPENSES D'UNITES D'ENSEIGNEMENT

Selon l'arrêté du 31 juillet 2009 (*modifié notamment par les arrêtés des 29 décembre 2022 et 3 juillet 2023*) :

Art. 7 –

Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet **de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres** par le directeur d'établissement, après **décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants**, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

Art. 8 –

Les candidats visés à l'article 7 déposent auprès de l'établissement d'inscription leur demande de dispense sur la base des documents suivants :

1. **La copie d'une pièce d'identité ;**
2. **Le (s) diplôme (s) originaux détenu(s) ;**
3. **Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans**
4. **Le cas échéant, le (s) certificat (s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé;**
5. **Un curriculum vitae**
6. **Une lettre de motivation**
7. **Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers.**

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DISPENSE D'UNITES D'ENSEIGNEMENT

Je soussigné (nom et prénom de l'étudiant(e)) :

....., inscrit (e) à l'IFSI de Beaune,

Titulaire du/des diplôme (s) suivant(s) :

.....
.....
.....

demande la dispense de l'/des Unité(s) d'Enseignement(s) suivante(s) (numéro d'UE + intitulé) :

.....
.....
.....
.....

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/arrete_du_31_juillet_2009.pdf (arrêté publié le 31/07/2009 modifié par l'arrêté du 16 décembre 2020 et annexes)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020961044> (arrêté mis à jour)

Pour permettre l'examen de ma demande de dispense, je fournis impérativement les documents suivants :

- ☐ Le formulaire de demande de dispense ;
- ☐ La copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- ☐ La photocopie du/des diplôme(s) (l'original sera à présenter à la direction pour finaliser l'accord de dispense)
- ☐ Le/les certificat(s) de/des employeur(s) attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé(e) dans une des professions identifiées au 2° de l'article 7 ;
- ☐ Un curriculum vitae ;
- ☐ Une lettre de motivation ;
- ☐ Le programme des formations suivies et/ou validées (excepté pour les titulaires du DEAS et/ou DEAP).

Fait à :, le .../.../20...

Nom et signature du demandeur :

PIECES A FOURNIR DANS LES DELAIS IMPARTIS (cf. 1^{ère} page)

COORDONNEES DU SECRETARIAT

IFP de BEAUNE - Avenue Guigone de Salins – BP 40104 - 21203 BEAUNE CEDEX

☎ : 03.80.24.44.49

✉ : lst.sec.ifs@ch-beaune.fr

Pièces à fournir obligatoirement par tous les candidats	
	➤ Dossier médical : ○ 1 attestation médicale des dates de vaccination ○ 1 preuve d'immunisation contre l'hépatite B (sérologie) ○ 1 certificat médical d'un médecin agréé (liste disponible sur le site de l'ARS) attestant que « vous ne présentez pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'infirmier »
	➤ Fiche administrative dûment remplie, avec photo d'identité collée
	➤ La copie des bulletins scolaires (1ère et Terminale)
	➤ Deux copies d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour)
	➤ Copie des diplômes obtenus ou relevé de notes pour les bacheliers de 2025 (fournir la copie du diplôme dès réception)
	➤ Attestation de paiement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) sauf pour les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, les étudiants en promotion professionnelle et étudiants en autofinancement)
	➤ Pour les personnes inscrites à France Travail, justificatif d'inscription + attestation de rémunération
	➤ Certificat PIX : évaluation en ligne des compétences numériques (sur le site : pix.fr)
	➤ Attestation de responsabilité civile 2025/2026
	➤ Copie de l'attestation de droits, justifiant de votre affiliation à l'Assurance Maladie, valable jusqu'en juillet 2026 (à votre nom)
	➤ 2 copies de votre permis de conduire si obtenu
	➤ 3 photos d'identité dont une à coller sur la fiche de renseignements
	➤ 2 Relevés d'Identité Bancaire à vos noms et prénoms A la rentrée, vous devez avoir un compte bancaire ouvert à votre nom afin de percevoir les indemnités de stage et de frais de déplacement.
	➤ Chèque relatif aux droits d'inscription (montant 2025-2026 : 178€) à l'ordre de RR IFSI HC BEAUNE (non remboursable en cas de désistement)
	Les candidats sélectionnés via Parcoursup ne doivent absolument pas se désinscrire de la plateforme, au risque de perdre le bénéfice des propositions d'affectation qui leur ont été faites. Ils peuvent télécharger une attestation d'admission.
Pièces complémentaires à fournir obligatoirement par les candidats étrangers	
	➤ Attestation TCF (Test de Connaissance du Français) niveau B2 minimum : http://www.ciep.fr/tcf
	➤ Cursus des études suivies
	➤ Traduction en français des diplômes obtenus
	➤ Document ENIC-NARIC http://www.ciep.fr/enic-naric-page/reconnaissance-diplome-etranger-documents-delivres

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année universitaire 2025 / 2026

Coller ici
une photo
récente

IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT(E)

NOM de naissance : Prénom(s) :

Nom marital :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Situation familiale :

☐ Célibataire ☐ Concubinage ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e)

Nombre d'enfants :

Situation de handicap : Oui ☐ Non ☐ Précisez :

Si oui, personne à contacter :

- Marie-Hélène VALLON (référé handicap) : marie-helene.vallon@ch-beaune.fr
- Maude HUCHETTE (référé handicap) : maude.huchette@ch-beaune.fr

Adresse PENDANT la formation :

.....

.....

N° de téléphone :

Domicile : __ / __ / __ / __ / __ Portable : __ / __ / __ / __ / __

E-mail :

Adresse AVANT la formation :

.....

.....

2 personnes à prévenir en cas d'urgence

NOM Prénom : Lien de parenté :

ADRESSE :

N° de téléphone : Fixe : __ / __ / __ / __ / __ Portable : __ / __ / __ / __ / __

NOM Prénom : Lien de parenté :

ADRESSE :

N° de téléphone : Fixe : __ / __ / __ / __ / __ Portable : __ / __ / __ / __ / __

FAMILLE DE L'ÉTUDIANT

Nom des parents ou du conjoint :

Adresse :

Code postal : Ville :

Profession du père : Profession de la mère :

Profession du conjoint :

Nombre de frères et/ou sœurs :

CURSUS AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Élève en terminale : Oui ☐ Non ☐

(Bac Général - réforme 2021 : Spécialités)

Autres BAC : Précisez.....

PASS/LAS, Prépa, Licence, Emploi, autres..., précisez :

ETUDES SUIVIES ET DIPLÔMES OBTENUS

☐ BEPC (année : ____) ☐ BAC (année : ____)

(Bac Général réforme 2021 : Spécialités) / Autres BAC : Précisez :

☐ Diplôme de l'enseignement supérieur : Oui ☐ Non ☐

Si oui lequel : (année : ____)

☐ AFGSU (date d'obtention : ____)

PERMIS DE CONDUIRE ET VÉHICULE

Possédez-vous le permis de conduire ? Oui ☐ Non ☐

En cours d'acquisition ? Oui ☐ Non ☐ Délai d'obtention :

Possédez-vous un véhicule personnel ? Oui ☐ Non ☐

DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

☐ France Travail Oui ☐ **N° d'identifiant (+ justificatif) :** _____ Non ☐

Date d'inscription : _____

☐ Demande de bourse Oui ☐ Non ☐

☐ Etudes dans le cadre de la promotion professionnelle

Public : Oui ☐ Non ☐ Privé : Oui ☐ Non ☐

Nom de l'établissement :

☐ Autre (précisez)

FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

☐ Conseil Régional ☐ Employeur ☐ Transition Pro ☐ Autofinancement

☐ Autres, précisez :

EXPÉRIENCE(S) EN ÉTABLISSEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

Oui ☐

Non ☐

Si oui, précisez : Noms, lieux de(s) la structure(s), service(s), durée, fonction :

.....

.....

.....

.....

.....

Je soussigné(e) atteste avoir pris connaissance des informations mentionnées dans ce dossier et en accepte les modalités.

Fait à :

Le :

Signature :

Toute modification de coordonnées en cours de formation doit être impérativement signalée au secrétariat.

TOUT DOSSIER DE DEMANDE DE DISPENSE D'UNITÉS D'ENSEIGNEMENT INCOMPLET NE SERA PAS EXAMINE

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR DES
ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS
ENTRANTS SUR SELECTION
PARCOURSUP**

Nom :

Prénom :

Conformément à la réglementation des instituts de formation en soins infirmiers (arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formations paramédicaux)

J'atteste sur l'honneur :

- ☐ Que je ne suis pas concerné(e) par une décision d'exclusion, encore en cours, prise par l'institut de formation paramédical dans lequel j'étais inscrit et qui ferait obstacle à mon admission en IFSI à la rentrée de septembre 2025
- ☐ Que je ne suis pas actuellement inscrit(e) en IFSI
- ☐ Que je ne suis pas en situation d'avoir interrompu la formation en IFSI pour laquelle je candidate

Fait à, le / / 20..

Signature de l'étudiant(e)

DURÉE

La période de dépôt des demandes de bourses est ouverte à partir du 26 mai jusqu'au 17 octobre 2025

BÉNÉFICIAIRES



Tout étudiant en formation initiale inscrit dans un institut de Bourgogne Franche-Comté afin de suivre une formation en parcours complet et partiel pour les formations aide-soignant et auxiliaire de puériculture (titulaires BAC PRO SAPAT/ASSP) ci-dessous :

- aide-soignant, auxiliaire de puériculture (également en parcours partiel pour les titulaires d'un BAC PRO SAPAT/ASSP)
- infirmier(e), infirmière puéricultrice, infirmière bloc opératoire (IFPS Besançon pour 5 places en formation initiale financées par la Région), masseur kinésithérapeute, sage-femme, ergothérapeute (IPMR Nevers), psychomotricien (IPMR Nevers), manipulateur d'électroradiologie médicale (IFMS NFC)
- moniteur éducateur, technicien de l'intervention sociale et familiale
- assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé.

Les préparations aux sélections d'entrée, les formations suivies par les demandeurs d'emploi, salariés et fonctionnaires ainsi que les parcours partiels n'ouvrent pas droit aux bourses

MONTANT DE LA BOURSE

La bourse est attribuée sur critères sociaux.

Son montant est calculé en fonction des ressources de l'étudiant ou de sa famille figurant sur l'avis d'imposition de l'année 2024 portant sur les revenus de l'année 2023 (revenu brut global) et des charges de l'étudiant ou de sa famille (points de charge).



✓ La procédure de demande de bourse, effectuée par les étudiants, est dématérialisée :

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/demande-de-bourse-sanitaire-et-sociale>

MODALITÉS DE GESTION

Les pièces justificatives seront à déposer informatiquement lors de votre demande en ligne

MODALITÉS DE VERSEMENT

La bourse sera versée en 10 mensualités.
De septembre 2025 à juin 2026
(première quinzaine de chaque mois)

CONTACT RÉGION

FORMATIONSANITAIRESOCIALE@BOURGOGNEFRANCHECOMTE.FR

03.81.61.61.61